

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE CONSTITUTIVE

L'Assemblée communale initialement prévue le lundi 8 mars 2021 a dû être reportée pour des raisons indépendantes de notre volonté. Le Conseil communal vous remercie de votre compréhension et convoque dès lors les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont en Assemblée communale constitutive le

lundi 22 mars 2021 à 20.00 heures
au Centre sportif de Le Mouret, route d'Oberried 6

Ordre du jour :

Les documents se rapportant à l'ordre du jour reçus par tout-ménage le vendredi 26 février 2021 restent valables.

1. Approbation des procès-verbaux des assemblées communales des comptes d'Arconciel du 07.09.2020, d'Ependes du 29.09.2020 et de Senèdes du 14.09.2020
(ils ne seront pas lus)
2. Délégation de compétence au Conseil communal pour des transactions immobilières
3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026
4. Election des membres de la commission des naturalisations pour la législature 2021-2026
5. Election des membres de la commission de l'aménagement du territoire pour la législature 2021-2026
6. Budget 2021
 - 6.1 Investissements
 - 6.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 45'000.- pour le remplacement du bar de l'Auberge du Château à Ependes
 - 6.2 Fonctionnement
 - 6.3 Rapport des commissions financières
 - 6.4 Approbation

7. Présentation de la planification financière 2022-2026
8. Approbation du Règlement du personnel communal
(il ne sera pas lu)
9. Approbation du Règlement des finances (RFin)
(il ne sera pas lu)
10. Approbation du Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
(il ne sera pas lu)
11. Informations et divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet www.bois-damont.ch et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

INFORMATIONS IMPORTANTES COVID-19

Selon les recommandations sanitaires en vigueur dues au COVID-19, la salle doit être organisée de manière à respecter les règles de distanciation sociale entre les personnes. C'est pourquoi le choix du Conseil communal de Bois-d'Amont s'est porté sur le Centre sportif de Le Mouret, permettant d'accueillir plus de personnes que la salle polyvalente d'Ependes en respectant les distances sanitaires.

Il est vivement recommandé que les citoyennes et citoyens qui souhaitent participer à l'Assemblée communale s'inscrivent d'ici le jeudi 18 mars 2021 par courrier (Place de l'Arche 1 - 1732 Arconciel), par courriel (commune@bois-damont.ch) ou par téléphone (026 564 23 33).

Pour des raisons sanitaires, vous êtes priés **d'apporter votre propre stylo**. Le **port du masque est obligatoire** dès l'arrivée sur le parking, jusqu'à la place assise dans la salle et durant toute l'assemblée. Pour les mêmes raisons, il n'y aura pas de verre de l'amitié à la fin de l'assemblée.

Le **plan de protection** élaboré à cet effet est consultable sur le site Internet de la commune www.bois-damont.ch. Nous vous invitons à le consulter.

Le Conseil communal de Bois-d'Amont se réjouit de vous rencontrer prochainement.